

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Sur convocation de monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 22 novembre 2016,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de monsieur le maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mme Mireille Dieu – M. Olivier Sac-Delhomme - M. Étienne Renet - Mme Sylvie Bouffiès - M. Claude Cellier – M. Samuel Charpentier - Mme Roselyne Giraudel - M. Daniel Labit-Barthalois – M. Jean-Laurent Macabet,

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Gérard Martin ayant donné procuration à M. Pierre Arnaud,

Mme Élisabeth Bertrand ayant donné procuration à Mme Mireille Dieu,

Absent non excusé :

M. Ludovic Girard,

M. Olivier Sac-Delhomme est nommé secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de dix conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Olivier Sac-Delhomme est désigné comme secrétaire de séance, il donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du 25 octobre 2016.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Délibération budgétaire modificative (4) modifiant le budget prévisionnel et autorisant la demande de prêts auprès de la Caisse des dépôts dans le cadre de rénovation de l'immeuble du Café du Centre.

2/ Délibération autorisant l'emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des travaux de réfection du Café du centre.

3/ Délibération modifiant la perception de la taxe de raccordement dans le cadre du branchement au réseau d'assainissement collectif

4/Affaires sociales et CCAS : information à l'assemblée municipale de taxes et produits irrécouvrables

5/Compte rendu des Commissions

6/Questions diverses

7/Agenda.

1/ Délibération budgétaire modificative (4) modifiant le budget prévisionnel et autorisant la demande de prêts auprès de la Caisse des dépôts dans le cadre de rénovation de l'immeuble du Café du Centre.

M. le maire explique à l'assemblée que la commune peut avoir recours à un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des travaux de réfection de l'immeuble du Café du Centre conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant de 228 594 € pour le financement de la rénovation thermique du bâtiment communal abritant le « Café du Centre ». Cela s'inscrit dans le cadre des « Prêts Croissance Verte » (PCV) et le remboursement commencerait l'année suivant l'obtention du prêt.

Aussi, le conseil municipal délibère et décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts ce contrat de prêt d'un montant total de 228 594,00 € avec une durée d'amortissement de 20 ans au taux d'intérêt annuel de zéro %. Par ailleurs, monsieur le maire est autorisé à signer le contrat de prêt réglant les conditions et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Vote : à l'unanimité

2/ Délibération autorisant l'emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des travaux de réfection du Café du centre.

Monsieur le maire annonce que ce recours à un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts nécessite de finaliser la demande de prêt pour pouvoir obtenir les fonds dès le début d'année 2017 et ainsi pouvoir payer les fournisseurs.

C'est pourquoi il est nécessaire de prendre une délibération budgétaire modificative pour affecter les crédits et ainsi modifier le budget prévisionnel 2016.

Par ailleurs, il s'avère impératif de procéder à des virements de crédits concernant les opérations de voirie (Impasse Hector Jacomet) et la révision du PLU afin de pouvoir payer les dernières factures reçues.

Aussi, il convient de modifier les comptes de dépenses et de recettes comme suit pour rester à l'équilibre budgétaire:

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	173	Rénovation Bar Communal	228 594,00 €
D	I	23	2315	144	Voirie	1 520,00 €
D	I	20	2031	163	Révision PLU	700,00 €
D	I	13	1322	152	Maison Pythoud	- 2 220,00 €
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	Capital emprunts	228 594,00 €

Vote : à l'unanimité

3/ Délibération modifiant la perception de la taxe de raccordement dans le cadre du branchement au réseau d'assainissement collectif

En préambule, monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a déjà pris deux délibérations en 2010 et en 2013 relatives à la mise en place et à la tarification du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Cependant, la commune souhaite que l'ensemble des raccordements soient payants, afin d'une équité de traitements pour tous les Villadéens et une perception systématique de la taxe, d'où cette délibération modificative.

Cependant, M Labit-Barthalois demande à ce que soit mentionné dans le corps du texte la mention « à compter de ce jour », ce que valide le conseil municipal.

Vote : à l'unanimité

4/Affaires sociales et CCAS : information à l'assemblée municipale de taxes et produits irrécouvrables

Pour mémoire, il est d'abord fait mention de la délibération de ce mois de juillet 2016 qui a dissous le CCAS au 1^{er} janvier 2017.

Puis, monsieur le maire expose que le Trésor Public a informé la commune de l'impossibilité, après enquête, de recouvrer deux titres de recettes rattachés au CCAS. Ainsi, en 2004, le premier titre est d'un montant de 299 euros et en 2010, le second est d'un montant de 100 euros.

Aussi, il n'y a plus de possibilités de poursuites à ce jour et le Trésor Public demande une allocation en non-valeur pour ces titres, ce qui signifie une perte de recettes pour la commune.

Vote : à l'unanimité

5/ Compte rendu des Commissions :

⇒ Services Techniques :

M. Sac-Delhomme souhaite communiquer deux informations au Conseil Municipal, à savoir :

- L'eau de la source d'une propriété sise Chemin de Saint-Laurent s'écoule sur la route et rend la chaussée dangereuse pour la circulation. M. Jean-Laurent Macabet a contacté les propriétaires qui se sont engagés à résoudre le problème. L'assemblée reste attentive à la régularisation de la situation.
- Un agent des services techniques de la commune doit subir une intervention qui va générer un congé de maladie à compter du 8 décembre prochain. Cet arrêt médical va avoir un impact sur la réfection de l'appartement du Cigalon puisque les travaux seront suspendus pendant son absence. La location sera repoussée au mois de février prochain.

Par ailleurs, les illuminations de Noël ont bien été installées et M. le maire demande à ce qu'elles soient allumées à compter du 1^{er} décembre.

Enfin, le garage municipal est pourvu d'une nouvelle porte dotée d'un système d'ouverture électrique.

⇒ Rénovation du Café du Centre :

M. le Maire donne la parole à M. Charpentier afin de présenter les entreprises qui ont été retenues suite à l'appel d'offres. Ainsi :

Lots attribués	Entreprises-Sociétés / localisation	Nature des travaux
N°1	Construire en Provence - Nyons	Gros œuvre
N°2	EURL PPB - Sarrians	Plâtrerie
N°3	Tradisol -Roaix	Carrelage sols souples
N°4	Grosjean- Valréas	Menuiseries extérieures
N°5	Menuiserie ILLE – Venasque	Menuiserie intérieure
N°6	KSP- Le Pontet	Peinture
N°7	Non attribué	Peinture enseigne
N°8	Non attribué	Serrurerie
N°9	ETE-Électricité- L'Isle-sur-la-Sorgue	Électricité
N°10	ANAYA- Malaucène	CVC

Par ailleurs, M. Charpentier explique que, suite à la réception de 3 devis, la société Immo-Contrôle domiciliée à Vaison-La-Romaine effectuera les relevés et les analyses nécessaires à la vérification de présence d'amiante dans l'immeuble du Café du Centre. Le coût de ces travaux est de 1 200 euros TTC. Le rapport devrait être adressé à la commune le 8 décembre prochain.

M. J.C. Raffin fermera le café le dimanche 11 décembre au soir et il débarrassera complètement le mobilier en 3 jours. Ainsi, les travaux pourront bien débuter, avec quelques jours d'avance, aux alentours du 15 ou du 16 décembre.

Sur convocation du bureau des architectes ACCS, la prochaine réunion de chantier aura lieu le 5 décembre à 9h30 en présence des différentes entreprises retenues et de M. Labit-Barthalois.

Il est annoncé que la grue sera positionnée sur la place Yves Tardieu ainsi que les algécos. Les emplacements sont prévus pour ne pas déranger la circulation de la rue des Espérants. Le cabinet ACCS a prévu de prendre des photos de l'emplacement avant l'installation du chantier et tout au long de son déroulement.

M. Renet propose le recours à un huissier pour un constat homologué qui serait une pièce importante en cas de contentieux ; ce qui est validé par l'assemblée.

M. le maire évoque le remplacement des 2 arbres malades de la place Yves Tardieu par des muriers-platanes dont le coût pourra être pris en charge par l'agence routière de Vaison-la-Romaine, suite à l'aval de M. Donzet. Mme Giraudel précise qu'il faudra que ce soit une variété stérile afin que les fruits ne tachent pas l'esplanade.

M. Sac-Delhomme s'interroge sur la sécurisation des enfants, dont le trajet de sortie de l'école par les portes arrières du bâtiment risque d'être perturbé, en raison du chantier. Mme Dieu précise qu'il faudra avertir Mme Belœil du début du chantier et un courrier lui sera adressé prochainement.

M. Charpentier explique que le montage financier a été modifié à la demande de la commission. Ainsi, certains postes financiers prévus sur la 1^{re} phase ont basculé sur la 2^e phase sans remettre en cause la nature des travaux, mais en allégeant les charges financières de la 1^{re} tranche.

Mme Brichet précise que la commission a sollicité M. Philippe Turlure, Villadéen d'adoption, dont la carrière cinématographique en tant que chef décorateur est brillante, pour un regard professionnel sur les projets de décoration intérieure du café.

Par ailleurs, les élus se rendront à Venterol dans le courant du mois de décembre puisqu'un bistrot du village a été rénové dans le même esprit que le souhaite le conseil municipal.

⇒ Commission des affaires scolaires :

Mme Giraudel fait le bilan des activités des TAP en constatant que sur les 49 élèves que compte l'école, 32 y participent régulièrement. Cette belle progression souligne la qualité des interventions.

Suite au refus de l'enseignante de faire participer ses élèves de maternelle à la remise des colis des Aînés, les élus qui souhaitent maintenir ce lien intergénérationnel, vont donc le faire avec l'aide des élèves de l'école primaire. La distribution aura lieu le mardi 13 décembre après-midi pendant les temps périscolaires, puisque les TAP sont sous la responsabilité communale et non l'éducation nationale.

Par ailleurs, des parents se sont plaints lors du conseil d'école du nombre important de devoirs et ont demandé s'il était possible que la commune mette en place une aide aux devoirs pour une vingtaine d'enfants. Aussi, Mesdames Dieu et Giraudel vont rechercher des bénévoles pour assurer des heures régulières de soutien.

M. Labit s'interroge sur le déploiement des textes réglementaires visant la sécurisation du milieu scolaire et sur le fait que des gens vont pouvoir rentrer dans l'enceinte de l'école et être en contact avec les enfants. S'il ne remet pas en cause le dispositif de l'aide aux devoirs, il reste vigilant quant aux bénévoles qui prendront la responsabilité d'aider les enfants.

Mme Dieu précise que cette aide aux devoirs aura lieu pendant les temps de garderie les lundis et jeudis et qu'il y aura donc le personnel communal en renfort.

Au sujet de la sécurisation des écoles et des préconisations préfectorales, Mme Dieu rappelle que le dossier de demandes de subventions qui a été fait est toujours en cours d'instruction et que l'octroi des financements conditionne la réalisation des travaux et l'achat du matériel.

Mme Giraudel signale également l'arrêt maladie de l'ATSEM pour la semaine en cours. Aussi, son remplacement en interne a bien été mis en place comme cela avait été prévu par la nouvelle note interne.

Enfin, le bac à sable sera conservé et le système de fermeture sera remplacé.

⇒ Voirie :

Monsieur le maire a constaté avec satisfaction la bonne réalisation des travaux de réfection des chemins.

⇒ Syndicat des bois forestiers :

M. Cellier déplore que 2 réunions n'aient pu se dérouler faute de quorum et s'interroge sur la pertinence de ses prochains déplacements.

⇒ Ramassage des ordures ménagères :

Suite à une rencontre à la COPAVO, M. Labit informe l'assemblée qu'un nouveau plan de ramassage des ordures ménagères a été arrêté et que les Villadéens recevront un courrier informatif.

6/ Questions diverses

- M. le maire annonce que le 18 novembre dernier s'est tenu une assemblée des propriétaires des parcelles de la zone sous le château pour discuter du montage d'une AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres).
- M. le maire évoque le courrier d'un administré qui est en contentieux avec la commune au sujet de sa propriété et de ses constructions. Or, cette lettre soulève le mécontentement des élus et plus particulièrement de M. Renet qui est attaqué à plusieurs reprises, notamment sur des travaux qui auraient été faits sans permis de construire. Or, la commune a bien autorisé les constructions suite à l'avis favorable de la DDT en 2007 et a en sa possession les documents l'attestant.

Néanmoins, M. Renet ne souhaite pas en rester là et invoque l'article 1240 du Code Civil Français : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

De plus, les élus vont envoyer ce courrier au géomètre qui a connaissance de ce dossier afin de recueillir les éléments qui leur permettront de constituer un dossier solide pour récupérer les terres communales que l'administré s'est indument appropriées. Ils consulteront la gendarmerie au sujet des panneaux de signalisation placés sur la voie communale à tort.

- En l'absence de Mme Élisabeth Bertrand, conseillère municipale investie dans le CCAS et les affaires sociales de la commune, Mme Dieu s'est rendue au CAT de Roaix afin de connaître les produits qui pourraient être offerts aux Aînés de la commune. Aussi, considérant la qualité des préparations, nos 58 aînés profiteront de ces douceurs au moment des fêtes de fin d'année.
- La déchetterie du Rastelet étant fermée, les Villadéens pourront apporter leurs gravats et autres encombrants à la décharge de Vaison-la-Romaine.
- Les élus ont reçu deux animatrices de la Ramade qui portent un projet intitulé « Give-box », littéralement "boîte à donner" et qui sollicitent l'autorisation de la commune pour l'installer. Le principe est basé sur l'échange, on y dépose ce dont on ne se sert plus et on y prend ce qui nous intéresse comme des vêtements, des petits meubles, des appareils électroménagers, des jouets, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, des CD ou DVD, du moment que c'est en bon état. Cependant, la construction en palettes questionne l'assemblée sur sa solidité, sa fixation au sol, sa résistance aux intempéries. Aussi, ce projet étant piloté par le CEDER de la Drôme, le secrétariat général va donc le consulter pour obtenir les éléments pouvant les aider à la prise de décision.
- L'association « Aide aux réfugiés en région vaisonnaise » vient de se constituer et dans l'attente d'être domiciliée sur Vaison-La-Romaine, a demandé aux élus de pouvoir disposer d'une boîte aux lettres à la mairie de Villedieu. Monsieur le maire donne son accord.
- Mme Brichet-Bouffiès informe l'assemblée de sa rencontre avec Mme Morel, Directrice de la Mission Locale du Haut Vaucluse, à l'occasion d'une commission des affaires sociales qui a eu lieu à la COPAVO. Cette structure assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi personnalisé des

jeunes de 16 à 25 ans, avec pour objectifs prioritaires l'accès à une première qualification et à l'emploi. Elle développe un service aux entreprises : recrutement des jeunes, aides à l'embauche, contrats en alternance, etc. Cela concerne 9 jeunes Villadéens qui sont suivis à l'antenne de Vaison-la-Romaine.

Mme Brichet-Bouffiès souhaite organiser la venue de Mme Morel en mairie afin d'évoquer ces sujets.

- M. le maire donne la parole à un administré dans le public qui demande à ce que le parking en face du garage municipal soit davantage éclairé, car certaines zones sont très sombres du fait des zones arborées. M. Labit va s'en rendre compte par lui-même et en cas de besoin, demandera un relevé du nombre de lux au sol.

Par ailleurs, la commune va contacter la COPAVO pour le remplacement des ampoules de deux lampadaires.

7/ Agenda

- Samedi 3 décembre : vernissage de l'exposition de Victor SAEZ, photographe, « je me lève », à 18h00 au Café du Centre
- Mercredi 7 décembre : invitation du Conseil départemental à une journée de travail et de visites à la COPAVO
- Samedi 10 décembre : Jean-Claude Raffin offre un pot de départ à l'occasion de la fermeture pour travaux du Café du Centre
- Dimanche 11 décembre à 17h00: Concert du Chœur Gospel de Vaison à l'église de Villedieu
- Mardi 13 décembre à 15h30 : Remise des Colis des Aînés
- Mercredi 14 décembre à partir de 19h00 : la Nuit Douce sur la place de la Libération
- Jeudi 15 décembre : Noël du personnel communal à partir de 18h00-18h30
- Samedi 17 décembre : Cérémonie de la Sainte-Barbe, SDIS de Vaison
- Jeudi 12 janvier 2017 : présentation des vœux de monsieur le maire aux Villadéens

Le prochain Conseil municipal est prévu le mercredi 25 janvier prochain à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Villedieu le 1^{er} décembre 2016,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud